

**Assemblée générale**

Soixante troisième session

Documents officiels

Distr. générale
3 décembre 2008
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 8^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 16 octobre 2008, à 10 heures

Président : M. Bródi (Hongrie)
*Présidente du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M^{me} McLurg

Sommaire

Point 118 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009
(suite)

*Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant
trait aux activités de développement et prévisions révisées relatives au budget-
programme de l'exercice biennal 2008-2009 (suite)*

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 118 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (suite)

Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement et prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (suite)

1. **M. Sen** (Inde) dit que, compte tenu du fait que le monde connaît la pire crise économique depuis la grande dépression, les propositions modestes du Secrétaire général visant à renforcer le volet développement du Secrétariat, qui figurent dans son rapport intitulé « Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement » (A/62/708) sont bienvenues. Elles constituent un excellent premier pas sur la voie du renforcement de l'Organisation des Nations Unies, qui est la source principale des travaux normatifs et analytiques relatifs au développement et la prestataire primordiale de coopération en matière de développement. Compte tenu du fait que la Charte reconnaît, à ses Articles 1 et 55 que le développement social est crucial pour la création d'un monde pacifique où le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales est assuré pour tous, et alors qu'on se trouve à mi-parcours de la phase de mise en œuvre des objectifs du développement arrêtés sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la diminution au cours des dernières dix années des crédits ouverts au titre des chapitres du budget de l'ONU concernant le développement et du pourcentage des postes inscrits à ces chapitres est regrettable et inexplicable. Approuver les propositions ne ferait qu'aggraver cette tendance, pour atteindre des niveaux inférieurs à ceux des dix années passées.

2. C'est à juste titre que le Secrétaire général a déclaré qu'animer les activités de développement est une caractéristique de l'Organisation des Nations Unies; les mandats de l'Organisation dans ce domaine doivent toutefois s'assortir de ressources adéquates, soutenues et prévisibles. Les États Membres devraient agir d'urgence pour remédier à des lacunes cruciales dans les sept domaines-clés évoqués dans le rapport du Secrétaire général.

3. On fait souvent valoir que les ressources inscrites au budget ordinaire ne correspondent pas à la situation effective, parce qu'une grande partie du financement du développement est acheminée par l'intermédiaire de fonds et de programmes, sur une base volontaire. Cependant, le Comité des commissaires aux comptes, dans son rapport intitulé « Rapport financier et états financiers vérifiés du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 » (A/63/5/Add.1) a craint que, du fait de la diminution des ressources ordinaires et de l'augmentation des ressources extrabudgétaires, le PNUD tende à s'orienter en fonction des prescriptions particulières des donateurs plutôt que d'agir en fonction des objectifs et des mandats arrêtés par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration. Cette observation peut s'appliquer à tout fonds ou programme essentiellement financé sur une base volontaire.

4. Bien que les activités opérationnelles des fonds et programmes soient importantes, renforcer le volet développement du Secrétariat fournirait aux pays en développement une source crédible d'options en matière de politique générale de recherche, et des conseils analytique et normatif qui constitueraient une autre possibilité que les Institutions de Bretton Woods, dont les prescriptions n'ont fait qu'aggraver les crises passées des pays en développement. De plus, ces prescriptions sont nullement adaptées à l'actuelle crise financière, qui offre l'occasion de réformer la gouvernance économique internationale en donnant un rôle de chef de file en matière de supervision à l'Organisation des Nations Unies. La légitimité et la neutralité de l'Organisation garantiraient l'acceptabilité et le succès des politiques élaborées sous ses auspices, sous réserve que les demandes de crédits du Secrétaire général soient approuvées et que le Secrétariat soit tenu responsable du recrutement de personnel hautement qualifié en économie et dans les autres sciences sociales.

5. La délégation indienne souscrit à l'observation du Comité consultatif (A/62/7/Add.40) selon laquelle la fusion du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique n'est pas conforme aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale et n'a pas été dûment justifiée. Cette initiative pourrait aller à l'encontre de la nécessité de centrer

exclusivement l'attention de fonctionnaires de haut rang sur la question, en vue de mobiliser la communauté internationale pour qu'elle réponde aux besoins des États Membres les plus vulnérables. En conséquence, la délégation indienne appuie dans réserve toutes les demandes de ressources contenues dans le rapport du Secrétaire général.

6. **M. Talbot** (Guyana), parlant au nom de la communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que la question dont la Cinquième Commission est saisie est prioritaire. Au cours des 20 dernières années, le monde est convenu d'un ensemble d'objectifs de développement ambitieux mais réalisables. Les efforts déployés par l'Organisation en vue d'instaurer la paix et la sécurité et de promouvoir les droits de la personne et l'état de droit ne seront pas couronnés de succès si elle ne renforce pas ses activités de développement. De fait, les acquis en matière de développement pourraient être réduits à néant : d'après les données la plus récentes de la Banque mondiale, 2,4 milliards d'être humains vivent dans la pauvreté. Les actuelles crises alimentaire, énergétique, économique et financière ne font que souligner l'importance du développement pour l'avenir du monde.

7. L'Organisation des Nations Unies doit relever des défis de plus en plus redoutables en matière de croissance économique soutenue et de réduction de la pauvreté en appliquant des solutions de rechange viables pour remplacer les politiques passées. Pour ce faire, elle doit être à la pointe de la réflexion en matière de développement économique et social. Il est également impératif d'effectuer des travaux préparatoires sérieux sur les normes et principes directeurs qui permettront de traiter les causes des actuelles crises et de renforcer la capacité générale de suivi et d'alerte précoce concernant les questions de développement.

8. Les propositions du Secrétaire général constatent les déséquilibres entre les trois volets de l'Organisation mais ne traitent pas pleinement de ce problème. Elles constituent néanmoins un pas dans la bonne voie. Les besoins du Secrétariat en matière de développement doivent faire l'objet d'un examen permanent de manière à intervenir en temps voulu en cas de nouvelle crise. D'autres organismes des Nations Unies peuvent jouer un rôle vital dans la promotion du développement : la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sont

particulièrement importants pour la CARICOM et doivent être renforcés.

9. Réaffirmant l'importance du Compte pour le développement dans le volet développement, l'intervenant note que le virement au Compte des économies résultant de mesures d'efficacité n'a pas permis de disposer d'un financement à la hauteur envisagée de 200 millions de dollars et demande que soit créé un système viable qui assurera un financement adéquat et stable.

10. **M. Limeres** (Argentine) dit que la quête de la paix et de la sécurité, le respect des droits de l'homme et la promotion du développement sont des synergies qui constituent la mission fondamentale de l'Organisation des Nations Unies, vision qui a été soulignée lors du Sommet mondial de 2005. Il est regrettable que le rapport du Secrétaire général sur les activités relatives au développement (A/62/58) qui fait état de la nécessité de réformer ce secteur ne comprennent pas un plan relatif au Compte pour le développement. Alors que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement semble encore plus douteuse dans de nombreux États, l'Assemblée générale doit œuvrer d'urgence et faire preuve de créativité pour acquérir des capacités analytiques, normatives et opérationnelles accrues pour aider les gouvernements à promouvoir le développement. En Amérique latine, la CEPALC fournit une assistance précieuse en matière de développement; le Gouvernement argentin se félicite donc du plan visant à rajeunir et élargir sa base de ressources humaines. Il remercie les États donateurs qui ont affecté des ressources aux fonds et programmes mais estime que le Secrétariat est tenu de fournir une stratégie, une analyse et une coordination intégrées s'agissant des activités de développement.

11. **M. Ja'afari** (République arabe syrienne) dit que le développement, conjointement avec la paix et la sécurité et les affaires humanitaires, constitue l'un des principaux volets des activités de l'Organisation. Compte tenu du fait que la majorité des menaces à la paix et à la sécurité et des violations des droits de la personne sont la conséquence d'une situation économique et sociale défavorable, la réalisation du développement économique et social rendrait de tels phénomènes caducs. L'importance vitale du développement économique et social dans l'instauration d'un monde pacifique fondé sur la coopération a été reconnue dans la Charte des Nations Unies, particulièrement aux Articles 1 et 55. Le

Secrétaire général a lancé de nombreuses initiatives visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales et la délégation syrienne convient avec lui que l'Organisation doit également renforcer ses activités en matière de développement.

12. Dans son rapport (A/62/708), le Secrétaire général ne propose pas d'adopter de nouveaux mandats en matière de développement mais plutôt d'augmenter les ressources, ce qui permettra à l'Organisation de s'acquitter des mandats qui lui ont été confiés. Dans le passé, on a pu constater une érosion des ressources affectées au développement alors que davantage de mandats étaient confiés au Secrétariat. Il en est résulté des entraves budgétaires et une dilution des efforts de l'Organisation en matière de développement, alors que ses ressources étaient éparpillées dans une large gamme d'activités.

13. La délégation syrienne appuie vigoureusement les propositions contenues dans le rapport, qui mettent l'accent sur des lacunes critiques qui empêchent le Secrétariat de relever avec efficacité les défis auxquels il est confronté. Elle soutient en particulier le Département des affaires économiques et sociales, essence même du volet développement de l'Organisation des Nations Unies, qui fournit d'importants services aux États Membres et est responsable du plan de développement des Nations Unies. Toutefois, la nature du soutien des États Membres au département évolue parce que celui-ci assume des tâches plus lourdes, sans augmentation correspondante des ressources. La délégation syrienne appuie également les activités de développement des commissions régionales.

14. Notant les préoccupations selon lesquelles l'adoption des propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général nécessiterait d'augmenter le budget ordinaire, l'intervenant signale que les ressources affectées au développement ne représentent qu'une très petite fraction du budget. S'il est exact que la résolution 62/36 de l'Assemblée générale intitulée « Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2009-2009 » a été adoptée par un vote enregistré, il convient de se rappeler que le paragraphe 73 de cette résolution, aux termes duquel l'Assemblée prie le Secrétaire général de lui présenter une proposition d'ensemble tendant à améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'exécution des mandats et autres activités de développement du Secrétariat a été adopté par consensus et a donc l'agrément de tous les

États Membres. La fourniture de ressources supplémentaires aux fins du développement permettrait de réaliser des économies à long terme, qui pourraient être utilisées pour maintenir la paix et la sécurité internationales et protéger les droits de la personne.

15. **Mme Rubiales de Chamorro** (Nicaragua) dit que le renforcement du volet développement de l'Organisation des Nations Unies est le seul élément des actuelles réformes qui fait l'objet d'un mandat précis émanant d'organes délibérants, issu du Sommet mondial de 2005 et de la résolution 62/236 de l'Assemblée générale. Les deux autres volets, paix et sécurité et droits de la personne, ne sauraient être réalisés en l'absence de développement. Malheureusement, le pourcentage du budget affecté aux activités de développement a diminué graduellement au fil des ans. Aussi bien le niveau du Compte pour le développement que son mécanisme de financement laissent beaucoup à désirer. La délégation nicaraguayenne croit comprendre qu'un rapport sur le Compte sera présenté ultérieurement, mais souhaite indiquer que le Secrétariat ne s'est pas montré disposé, en dépit de la pénurie d'autres fonds, à utiliser le Compte pour financer des activités de développement. L'absence d'informations sur cette question dans le rapport dont la Commission est saisie en est la preuve.

16. La diminution des ressources affectées au développement est d'autant plus surprenante que les défis auxquels le monde se heurte sont la conséquence du modèle de développement en cours et du refus de partager les avantages du développement équitablement entre tous les peuples. Ce n'est que rarement dans l'histoire que de si nombreuses crises ont surgi simultanément : dans les domaines de la finance, de l'économie, de l'alimentation, de l'énergie et du climat. Pour les surmonter, il faudra d'abord résoudre la crise de la volonté politique.

17. L'ordre international actuel est fondé sur un modèle de développement issu de la traite des esclaves et doit être modifié. En raison de leur incompétence, les institutions financières internationales n'ont pas pu empêcher les crises actuelles; de fait, leurs politiques ont aggravé la pauvreté et la crise alimentaire, qui font que des millions de personnes meurent de faim dans le monde. L'Organisation des Nations Unies doit prêter attention aux cris de désespoir et être le catalyseur d'un nouvel ordre financier et économique international destiné à remplacer le système capitaliste injuste, dans le cadre duquel des spéculateurs en faillite sont

financés par l'État et des entreprises bénéficiaires sont privatisées.

18. Le Nicaragua s'associera donc aux pays qui appuient la proposition du Secrétaire général tendant à renforcer le rôle du Secrétariat dans le programme international pour le développement, première étape en vue de doter l'Organisation de pouvoirs s'agissant de toutes les questions financières, économiques et sociales. Un Secrétariat solide au Siège et des commissions régionales actives aideront les peuples du monde à mettre l'économie au service de l'humanité et non pas l'inverse.

19. **Mme Samayoa-Recari** (Guatemala) rappelle quelles étaient les intentions des États Membres dans la Charte des Nations Unies, à savoir « favoriser le progrès social et instaurer les meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande », et le rôle joué par l'Organisation dans l'application concrète des engagements du Consensus de Monterrey, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, de la Déclaration du Millénaire et de la vaste vision du développement issue du Sommet mondial de 2005. Il est donc vital de renforcer l'architecture de développement de l'Organisation.

20. Compte tenu du fait que la réforme de l'architecture de développement de l'Organisation doit être pleinement coordonnée avec ses fonds, programmes et institutions spécialisées, la croissance minimale zéro en matière de développement du budget de l'exercice biennal 2008-2009 est préoccupante. De plus, la délégation guatémaltèque, rappelant qu'il convient de tenir dûment compte des procédures établies et du panorama d'ensemble de la situation avant d'envisager une quelconque réforme, rappelle que les déficits budgétaires ont contraint l'Assemblée générale à demander, dans sa résolution 62/236 « Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 » des propositions d'ensemble ayant trait au développement. L'unique autre mesure récente concernant le développement, le renforcement du Conseil économique et social, a été réalisée dans la limite des ressources existantes.

21. La délégation guatémaltèque, souscrivant à l'opinion du Secrétaire général selon laquelle le volet développement doit être renforcé et les ressources actuellement allouées au développement sont trop éparpillées, estime que la sécurité internationale pâtirait si l'on ne prêtait pas tout autant d'attention à

l'élimination de la pauvreté mondiale. Elle espère que le Secrétaire général présentera un projet de budget plus équilibré pour l'exercice biennal 2010-2012 et demandera des ressources appropriées pour tous les secteurs d'activité faisant l'objet de mandats de l'Assemblée générale.

22. Toutefois, alors que selon certaines rumeurs, le Secrétaire général a demandé à tous les départements d'effectuer une réduction générale de 2 % dans le projet de budget pour le prochain exercice biennal, la délégation guatémaltèque espère que le Secrétariat aura à l'esprit les enseignements tirés lors de l'adoption du budget précédent; il ne serait pas souhaitable que l'Assemblée générale ne parvienne pas à s'accorder une nouvelle fois.

23. **M. Debabeche** (Algérie) dit que les efforts coordonnés qu'ont récemment déployés les nations puissantes pour apporter stabilité et confiance aux marchés internationaux témoignent de l'inextricabilité des questions internationales. Le développement doit être une entreprise commune, réalisée par la société dans son ensemble, faute de quoi les pays en développement, dont l'influence se fait sentir uniquement lors des débats relatifs aux ressources naturelles, n'auraient plus qu'à pâtir des conséquences d'un ordre mondial qu'ils n'ont pas contribué à créer.

24. Des ressources financières considérables ont été injectées dans les marchés financiers mondiaux, l'inflation sévit et les cours des produits de base s'effondrent. En conséquence, les plans de développement durables sont compromis et les plus faibles souffrent de la spéculation financière. Le Cycle de négociations commerciales mondiales de Doha est dans l'impasse.

25. L'ambition d'éliminer la pauvreté a conduit à fixer les objectifs du Millénaire pour le développement, mais il apparaît que selon certains indices, ces objectifs ne seront pas atteints dans les délais prévus. La situation des volets droits de la personne, paix et sécurité sera compromise, en l'absence du volet développement de l'Organisation et alors qu'une partie de la population mondiale connaît la faim et vit dans une pauvreté inacceptable. Il existe de fait une symbiose et une synergie entre ces trois éléments. Il n'est pas correct de se concentrer sur l'un d'entre eux aux dépens des autres. Il est préoccupant que les crédits affectés aux activités de développement aient diminué au cours des 10 dernières années et que les

capacités des commissions régionales aient été affaiblies.

26. Le débat sur le rapport du Secrétaire général vient à point nommé. On ne saurait négliger la réforme du Département des affaires économiques et sociales, pierre angulaire des activités de développement de l'Organisation. Les pays qui ont prouvé leur solidarité en s'engageant à affecter 0,7 % de leur produit national brut aux activités de développement ont montré un exemple qui devrait être suivi.

27. Si la question des ressources aux fins du développement est importante, il n'en reste pas moins que les mandats ayant trait au développement doivent être appliqués avec la même diligence que tout autre mandat émanant d'organes délibérants, et sans discrimination aucune. À cet égard, les économies résultant de la rationalisation des mandats doivent être affectées aux activités de développement.

28. La délégation algérienne regrette vivement qu'aucun rapport du Comité consultatif sur le Compte pour le développement n'ait été distribué et estime que cette question ne devrait pas faire l'objet d'un débat distinct de celui consacré au développement en général. En outre, elle souhaite souligner l'importance du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et appeler l'attention sur les conclusions contenues dans le rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'application des recommandations contenues dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/63/212).

29. Les propositions du Secrétaire général constituent un important pas dans la bonne voie, compte tenu de la multiplication des mandats de l'Organisation. Bien qu'elles aient des incidences financières, elles transmettent un message simple, à savoir qu'il faudrait avoir la volonté politique d'affronter les maux du monde.

30. **M. Biaboroh-Iboro** (Congo) dit que, lors du Sommet du Millénaire et du Sommet mondial de 2005, la communauté internationale tout entière s'est engagée à réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Ces objectifs constituent donc une référence. Depuis leur adoption, l'Organisation des Nations Unies et son Secrétaire général se sont employés sans relâche à atteindre les objectifs fixés dans les domaines de la

paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme. La résolution 62/236 de l'Assemblée générale offre la possibilité de pallier à des lacunes dans des domaines prioritaires.

31. En dépit de l'assertion selon laquelle les propositions de réforme envisagées par le Secrétaire général n'entraîneront pas de modification des cadres logiques des différents sous-programmes, la délégation congolaise estime essentiel que les efforts communs déployés aux fins des réalisations escomptées ne pâtissent pas d'un manque de cohérence, compte tenu de l'interdépendance de leurs divers éléments. En conséquence, elle souhaiterait une répartition plus précise des tâches et des responsabilités entre les entités compétentes en matière de développement, dont le Département des affaires économiques et sociales, le Centre du Commerce international de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de l'Organisation mondiale du commerce, les commissions régionales et les fonds et programmes.

32. Dans un contexte de crise généralisée où les pays en développement sont les plus fragilisés, l'Afrique et les Africains sont les plus touchés par les fléaux dus aux conflits armés à répétition; au renchérissement des denrées alimentaires et de l'énergie, aux changements climatiques, au VIH/sida, au paludisme et à la tuberculose. La délégation congolaise se félicite de la tenue de la Réunion de haut niveau sur les besoins de développement de l'Afrique, au début de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale et de la Déclaration politique (A/63/L.1) adoptée à cette occasion, qui a réaffirmé l'attachement de la communauté internationale envers l'Afrique.

33. La délégation congolaise attend avec intérêt la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, mais est troublée par le déséquilibre fortement marqué dans l'Organisation. Il est paradoxal de constater que l'accroissement des responsabilités du Secrétariat en matière de développement s'accompagne d'une diminution des ressources humaines et financières allouées à cette fin. Bien que le Secrétaire général ait proposé des mesures en vue de rétablir l'équilibre entre les mandats assignés à l'Organisation et les ressources, il ne s'agit que de palliatifs. Il est nécessaire de rechercher des solutions durables qui passent par un accroissement des ressources humaines et matérielles.

34. **M. Quezada** (Chili) dit que la Charte des Nations Unies, adoptée il y a plus de 60 ans, a établi que le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme doivent être traités sur un pied d'égalité, principe réaffirmé dans les textes issus du Sommet mondial de 2005. Toutefois, les ressources suffisantes, constantes et prévisibles nécessaires pour instaurer cette égalité font défaut. De fait, le pourcentage des crédits budgétaires alloués au développement sont en diminution.

35. La situation a une complexité accrue, du fait de la nature pluridimensionnelle du développement et des défis que posent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la promotion du développement économique, le commerce et les finances, la coopération et l'intégration économique Sud-Sud, la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes et d'environnement et les aspects régionaux du développement. À cet égard, les ressources demandées par le Secrétaire général, dont la création de 152 nouveaux postes, sont justifiées et l'inclusion de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes est bienvenue, en raison du rôle considérable qu'elle joue en matière de développement. La proposition du Secrétaire général, outre de chercher à donner au Secrétariat les moyens de s'acquitter des mandats qui lui ont été confiés en matière de développement, vise à renforcer ses moyens législatifs et analytiques dans ce domaine.

36. Pour le Chili, un certain nombre d'aspects du volet Développement sont particulièrement importants. Il s'agit entre autres du financement pour le développement, principal moyen d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, de la prise en compte des besoins spéciaux des pays à revenu intermédiaire, du renforcement des capacités au niveau national, de la bonne gouvernance aux niveaux national et international, de l'égalité entre les sexes et de la démarginalisation des femmes ainsi que de la coopération Sud-Sud et triangulaire. On est maintenant à mi-parcours des délais prévus pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Si les progrès se poursuivent à la même cadence, il ne sera pas possible d'atteindre ces objectifs d'ici 2015. Les défis étant encore plus redoutables du fait des crises financières et alimentaires, il est impossible d'envisager un scénario plus optimiste, sauf si la communauté des donateurs honore ses engagements en matière d'aide publique au développement et si les

pays en développement appliquent des politiques publiques adaptées et efficaces. Enfin, le volet Développement ne devrait pas être lié à d'autres aspects du programme d'activités de l'Organisation. Le développement n'est pas et ne doit pas devenir un argument de négociation.

37. **M. Kovalenko** (Fédération de Russie) dit que l'on tend davantage à compter sur l'Organisation des Nations Unies, parce qu'elle est l'Organisation internationale la plus universelle et la plus légitime du monde, à mesure que la mondialisation progresse et que l'instabilité économique s'aggrave. L'ONU se trouve dans une position stratégique, sur les plans politique et logistique, pour concevoir des solutions équilibrées, fondées sur un consensus, s'agissant de la sécurité, du développement et des droits de l'homme, considérés comme un tout indivisible. C'est pourquoi la délégation russe est en faveur du renforcement du volet économique et social de l'Organisation et souscrit aux défis et priorités évoqués par le Secrétaire général dans son rapport. La réforme devrait avoir pour objectif de permettre à l'Organisation d'appliquer plus efficacement les décisions prises par les États Membres dans les organes intergouvernementaux.

38. La création du Département des affaires économiques et sociales en 1997 a permis d'établir des fondements solides en vue de renforcer le rôle de l'Organisation dans les domaines économique et social. Le Département est l'une des principales instances de l'ONU aux fins de l'analyse et de la prévision économique. Il conviendrait d'appuyer ses activités d'assistance technique, qui ne sont pas onéreuses, sont demandées et ont prouvé leur efficacité. Dans l'intervalle, le renforcement du Conseil économique et social exige un appui financier et logistique approprié aux fins de l'infrastructure de développement. Il convient de prêter une attention particulière à l'accroissement de l'efficacité des commissions économiques régionales, qui devraient bénéficier d'un traitement égal dans l'affectation des ressources du budget ordinaire. Leur rôle au niveau sous-régional peut être renforcé en accroissant les relations avec les institutions d'intégration sous-régionale existantes, mais il convient de veiller à éviter les doubles emplois entre ces institutions et l'Organisation des Nations Unies.

39. Dans le cadre du renforcement de l'infrastructure économique et sociale de l'Organisation, il convient de veiller à ce que les plans de réforme de la gestion

élaborés au Secrétariat et au niveau interinstitutions, dont ceux qui concernent les activités opérationnelles et l'égalité entre les sexes, demeurent transparents pour les États Membres. Il serait également logique de débattre des modifications qu'il est proposé d'apporter aux dispositions relatives à la gestion opérationnelle, en particulier au rôle des coordonnateurs résidents, dans le cadre des propositions concernant le volet Développement. Il semble que le Comité de haut niveau des chefs de secrétariats pour la coordination débattre activement de ces problèmes, mais de nombreux États Membres ont reçu des renseignements lacunaires sur les incidences administratives et budgétaires de ces propositions, le rapport du Secrétaire général dont la Commission est actuellement saisie ne fournit pas non plus de tels renseignements.

40. Si les diminutions des frais d'administration ne doivent pas être la seule manière d'évaluer l'efficacité du Secrétariat, optimiser l'utilisation des ressources demeure une priorité. Il conviendrait d'accorder une attention particulière aux postes qu'il est envisagé de créer et aux structures de prise de décisions dans le domaine du développement. Au stade des consultations officieuses, la délégation russe aimerait disposer de davantage de précisions quant à la division des responsabilités, par exemple pour pouvoir comparer les fonctions attachées aux postes demandés pour traiter des changements climatiques au Secrétariat avec le rôle d'autres entités du système des Nations Unies qui accomplissent des tâches analogues. Toute décision sur cet aspect des propositions du Secrétaire général devrait être conforme aux résolutions adoptées.

41. **Mme Rodríguez de Ortiz** (République bolivarienne du Venezuela) croit fermement en la nécessité d'efforts systématiques en vue de renforcer les moyens dont dispose l'Organisation pour s'acquitter de ses mandats et pour relever de manière efficace les nouveaux défis qui se posent dans ses trois domaines fondamentaux d'activité, à savoir la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme et les affaires humanitaires. Elle estime en outre que le développement économique et social est essentiel à l'instauration d'un monde pacifique empreint de coopération, comme l'a reconnu la Charte à ses Articles 1 et 55.

42. La proposition du Secrétaire général tendant à porter à 18,2 % la part du budget ordinaire de l'exercice biennal 2008-2009 consacrée aux activités de développement ne rectifie pas le déséquilibre actuel

entre les trois volets de l'Organisation. De fait, même le pourcentage plus élevé qui leur était consacré dans le budget pour l'exercice 1998-1999 était insuffisant.

43. Il est regrettable que, plus de 10 ans après sa création, le Compte pour le développement soit bien loin d'atteindre son objectif initial, 200 millions de dollars. Étant donné que la modalité consistant à financer le Compte au moyen des économies résultant des mesures d'efficacité n'a pas donné les résultats escomptés, il est temps que l'Organisation élabore des mécanismes de financement qui fonctionnent.

44. Le volet Développement ne constitue pas la seule réforme, actuellement à l'examen, d'un domaine qui a fait l'objet d'un mandat de l'Assemblée générale; toutefois, ce volet n'a pas reçu le même ordre de priorité, non plus que les mêmes ressources que les deux autres volets. Le Venezuela convient avec le Secrétaire général que pour renforcer l'Organisation des Nations Unies, il faudrait également renforcer le volet Développement et rappelle aux pays développés qu'il est nécessaire qu'ils honorent leurs engagements tendant à affecter 0,7 % de leur produit national brut aux pays en développement, aux fins du financement du développement.

45. Le monde connaît actuellement une de ses crises économiques les plus graves; en l'absence d'une intervention efficace immédiate, les secteurs les plus défavorisés de la population seront les plus gravement atteints. Ces secteurs ne devraient pas avoir à assumer le coût du rétablissement de l'ordre économique, car cela ne ferait qu'accroître la pauvreté, le chômage et l'exploitation de la classe travailleuse.

46. **M. Loy Hui Chien** (Singapour) dit que l'actuelle crise financière menace de retarder encore la croissance économique des pays en développement. La délégation singapourienne est préoccupée par le fait que l'Organisation des Nations Unies n'ait pris aucune initiative en vue d'apaiser les actuels bouleversements financiers. Elle devrait au minimum renforcer le volet Développement, compte tenu du fait que la valeur de son action sera largement fonction de ses réalisations dans ce domaine. Il ne faut pas accorder au développement une priorité inférieure à celle assignée aux secteurs mieux connus que sont la paix et la sécurité et les droits de l'homme.

47. Singapour appuie vigoureusement les programmes de développement de l'Organisation et salue le rapport du Secrétaire général (A/42/708), étape dans la bonne

voie. Les États Membres doivent être prêts à engager des ressources suffisantes de manière soutenue et à honorer la responsabilité qui leur incombe de renforcer le programme pour le développement. Ils doivent également veiller à ce que les ressources approuvées produisent des résultats tangibles; ces ressources, au lieu de servir à financer des séminaires et des réunions, devraient être affectées à des activités sur le terrain, comme par exemple des projets de microfinancement, des programmes de soins de santé et la construction d'écoles.

48. La Vice-Secrétaire générale, lorsqu'elle a présenté le rapport du Secrétaire général, a souligné le fossé entre les responsabilités confiées à l'Organisation et les ressources disponibles. Bien que le rapport du Secrétaire général soit un pas sur la bonne voie, il convient de prêter davantage d'attention à certains domaines. Ainsi, le Secrétaire général a proposé seulement une modeste augmentation des ressources destinées aux îles du Pacifique, bien que ces îles soient au nombre des États les plus vulnérables aux catastrophes naturelles. Les crédits demandés pourraient ne même pas suffire à financer les frais d'évacuation d'urgence d'un seul État et encore moins de toutes les îles du Pacifique. Les États insulaires des Caraïbes rencontrent des défis analogues et auraient sans nul doute besoin de davantage d'assistance de l'Organisation des Nations Unies.

49. Le Secrétaire général soutient qu'il suffit d'un seul Secrétaire général adjoint pour s'occuper des deux dossiers considérables que sont le développement de l'Afrique d'une part et les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de l'autre. Étant donné que cet arrangement pourrait ne pas permettre de répondre aux besoins de tous les pays concernés, il convient d'examiner plus avant cette question.

50. Singapour attend avec intérêt un débat exhaustif et prie instamment les États Membres de s'abstenir de polémiquer et d'œuvrer de concert pour trouver des solutions pratiques et réalistes aux fins du développement, en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015.

51. **Mme Tuyunbayeva** (Ouzbékistan) dit que l'objectif central des efforts de réforme lancés en 1997 était d'améliorer la coordination au sein de l'Organisation, compte tenu de son mandat international, de sa vaste gamme de responsabilités et

de la structure de prise de décisions à échelons multiples portant sur des sujets mutuellement liés. Il convient de renforcer le volet Développement du Secrétariat si l'on veut que la coordination du système des Nations Unies atteigne le niveau prescrit dans la Déclaration du Millénaire. À cet égard, le rapport du Secrétaire général a souligné le rôle de coordination des commissions régionales.

52. Les activités des commissions régionales concernant la région de l'Asie centrale doivent être considérées partie intégrante des stratégies de l'Organisation, en particulier celles visant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'Asie centrale, centre de croissance économique, possède d'importantes ressources humaines, une base industrielle et manufacturière et d'immenses réserves de ressources naturelles, et est de ce fait en mesure d'assumer un rôle accru dans l'économie mondiale. Le Secrétaire général a présenté une proposition opportune tendant à constituer un bureau conjoint de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et de la Commission économique pour l'Europe en vue de promouvoir le Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale, créé en 1998 pour contribuer à la coopération et à l'intégration régionale. Les priorités actuelles du programme spécial comprennent le développement de l'infrastructure des transports, la simplification des formalités à la frontière, la promotion de l'utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie, l'acheminement du pétrole et du gaz vers les marchés mondiaux et la restructuration des industries manufacturières pour qu'elles deviennent plus concurrentielles sur le plan international.

53. **Mme Espinosa** (Équateur) dit qu'il ne sera pas possible d'atténuer les incidences des actuelles crises économique, alimentaire, énergétique et climatique si la communauté internationale, et notamment les pays directement responsables de ces crises, n'en a pas la volonté et ne prend pas des mesures efficaces. L'Organisation des Nations Unies devrait, pour sa part, élaborer des mesures concrètes en vue d'un nouvel ordre économique international. Les États Membres doivent commencer par prendre conscience des carences concernant la structure actuelle et l'affectation des ressources, compte tenu du principe énoncé dans le préambule de la Charte des Nations Unies, à savoir que l'Organisation internationale doit

servir à favoriser le progrès économique et social et à instaurer de meilleures conditions de vie pour tous.

54. Toutes les nations ont droit au développement. Comme l'a indiqué la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le développement – conçu non comme la croissance, mais comme un moyen de parvenir au bien-être et à la dignité humaine – est l'unique solution véritable à la crise actuelle, ainsi que le seul instrument dont dispose l'Organisation aux fins du maintien de la paix. Bien que l'Équateur soit favorable à la proposition du Secrétaire général tendant à porter à 18,2 % la part du budget ordinaire consacré aux activités de développement, cette augmentation ne corrige pas l'actuel déséquilibre des trois volets et ne permet pas à l'Organisation de s'acquitter avec efficacité et efficience de ses mandats.

55. Il ne s'agit pas seulement de fournir des ressources suffisantes aux fins du développement. Il est également important de renforcer les moyens dont disposent les organismes de développement, comme le Département des affaires économiques et sociales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les commissions régionales et de clarifier la répartition des rôles.

56. L'Équateur accorde une importance particulière au renforcement de la CEPALC et rend hommage aux efforts qu'elle déploie en vue d'appuyer les gouvernements de la région dans leurs efforts aux fins d'un développement humain durable et de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement.

57. La paix et la sécurité ne pourront être garanties que si l'Organisation des Nations Unies répond aux besoins des millions de personnes qui vivent actuellement dans la pauvreté et le désespoir. La délégation équatorienne est prête à collaborer avec d'autres pour veiller à ce que les ressources nécessaires soient allouées aux mandats ayant trait au développement, de manière que tous les êtres humains, dont les victimes de l'actuel modèle économique injuste et non viable, puissent avoir un avenir meilleur.

58. **M. Bugaloof** (Qatar) dit que son pays est fermement convaincu de l'importance du développement. La Charte a affirmé le rôle essentiel du développement économique et social dans l'instauration d'un monde pacifique caractérisé par la

coopération et l'on ne saurait ignorer la question du développement. Bien au contraire, il faut renforcer les moyens dont dispose le Secrétariat pour s'acquitter de ses responsabilités dans la matière, en particulier pour ce qui est d'aider les pays qui ont besoin d'une assistance de la communauté internationale. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dépendra de l'augmentation des ressources, en vue de combler le fossé en matière de développement, mais ces ressources demeurent insuffisantes. Il conviendrait de dispenser une assistance aux États en développement pour leur permettre de relever de nouveaux défis, tels que les crises alimentaires et énergétiques et les défis climatiques. Toutefois, le pourcentage des ressources affectées aux activités de développement a diminué au cours des 10 dernières années. En conséquence, la délégation qatarienne souscrit aux recommandations contenues dans le rapport du Secrétariat en ce qui concerne l'augmentation des ressources affectées au développement.

59. Certains États développés se sont engagés à verser une aide publique au développement représentant 0,7 % de leur produit national brut. Dans de nombreux cas, ces engagements n'ont pas été honorés, bien que le Qatar dépasse cet objectif. M. Bugaloof, se référant à la résolution 62/187 de l'Assemblée générale intitulée « Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du consensus de Monterrey », exprime l'espoir que le financement du développement s'étendra à de nouveaux domaines et que la mise en œuvre du consensus de Monterrey sera suivie de manière objective. La Conférence est d'actualité, car il est nécessaire que la communauté internationale examine d'urgence ses efforts de promotion du développement et tire parti des réalisations.

60. **Mme Aitimova** (Kazakhstan) dit que les promesses renouvelées des pays membres du G-8, les déclarations politiques adoptées par l'Assemblée générale à la récente Réunion de haut niveau sur les besoins de développement de l'Afrique, la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement et l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty ont témoigné de l'importance du volet Développement. Elle constate avec satisfaction que lors de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty, les États ont adopté à l'unanimité des nouvelles modalités de coopération

internationale en vue d'assurer une croissance économique stable et de corriger les déséquilibres commerciaux des pays en développement sans littoral. À cet égard, le Kazakhstan espère poursuivre sa collaboration avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

61. Mme Aitimova constate avec satisfaction que des crédits supplémentaires ont été demandés pour les activités concernant le développement. Toutefois, il est douteux que le regroupement, sous une même direction, du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique puisse renforcer l'efficacité et l'efficience de l'un ou l'autre d'entre eux. À cet égard, elle convient avec le Comité consultatif que les modifications organisationnelles proposées pour ces deux bureaux ne sont pas compatibles avec les décisions prises par l'Assemblée générale dans ce domaine. De plus, ces modifications nécessiteraient des ressources considérables et davantage de personnel de la catégorie des administrateurs si l'on veut que ces deux domaines, dont chacun est technique, bénéficient de l'attention nécessaire.

62. Le Kazakhstan demande au Secrétaire général d'aligner son rapport sur les dernières résolutions de l'Assemblée générale sur les Nouveaux Partenariats pour le développement de l'Afrique et le Programme d'action d'Almaty et demande instamment aux États Membres d'examiner soigneusement les propositions visant à renforcer les mandats et activités de développement dans l'objectif de parvenir à des résultats efficaces, efficients et coordonnés.

63. Enfin, le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, les commissions régionales et le Forum de coopération pour le développement devraient continuer à s'employer à assurer la cohésion des activités de développement de l'ONU.

64. **M. Hart** (Nigéria) dit qu'en 2005, l'Organisation des Nations Unies a affirmé l'importance essentielle du développement et son rôle de catalyseur dans la paix et la sécurité durables. L'Organisation des Nations Unies a semblé trop longtemps mettre l'accent sur la paix et la sécurité, au détriment du développement. Le Nigéria se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général

– pour modestes qu'ils soient – en vue de renforcer la capacité normative et analytique du volet Développement de l'Organisation.

65. La base de ressources des Nations Unies aux fins du développement se voit sévèrement limitée. Le fait que la part des crédits affectés aux activités de développement soit tombée de 21,8 % à 17,8 % au cours des 10 dernières années démontre l'absence de volonté politique et le fait que la complexité croissante des défis en matière de développement n'a pas été évaluée. L'augmentation marginale de 17,8 % à 18,2 % de la part du budget ordinaire consacrée aux activités de développement ne rectifie pas sensiblement les déséquilibres flagrants des activités de l'Organisation. L'Organisation des Nations Unies a besoin de disposer de davantage de ressources aux fins des activités de développement et non pas qu'on ampute ces ressources.

66. Les réformes en cours devraient permettre à l'Organisation de se consacrer au domaine le plus critique, à savoir le développement durable, dans les trois volets que sont le développement économique, la protection de l'environnement et le développement social. À cet égard, il est nécessaire de fournir d'urgence un financement suffisant au Compte pour le développement. Les résultats enregistrés au cours des 10 dernières années indiquent manifestement qu'une approche fragmentaire ne fonctionne pas, car le niveau du Compte est bien loin de l'objectif initial, 200 millions de dollars. Le Nigéria attend les propositions du Secrétaire général sur le Compte dans le cadre des propositions d'ensemble visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement.

La séance est levée à 12 h 15.